



MINISTERE  
DE L'ECONOMIE, DES FINANCES,  
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI,  
*en charge de la réforme fiscale,  
de la formation professionnelle,  
des réformes administratives  
et de la fonction publique*

DIRECTION GENERALE  
DES RESSOURCES HUMAINES  
.....

**EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES AU GRADE  
DE CONSEILLER DES SERVICES ADMINISTRATIFS DE  
LA FONCTION PUBLIQUE DE LA POLYNESIE FRANCAISE  
AU TITRE DE L'ANNEE 2011**

**EPREUVE N° 2 : Une série de questions relatives à l'organisation  
administrative, la fonction publique et les règles budgétaires et  
comptables de la Polynésie française.**

**Jeudi 28 mars 2013  
(durée : 2 heures ; coefficient 2)**

Le sujet comporte 2 pages (page de garde incluse).

**EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCES AU GRADE DE  
CONSEILLER DES SERVICES ADMINISTRATIFS**  
(au titre de l'année 2011)

-----  
**DUREE : 2 HEURES – COEFFICIENT : 2**

Nature de l'épreuve (admissibilité) :  
une série de questions relatives à l'organisation administrative, la fonction publique et les  
règles budgétaires et comptables de la Polynésie française  
(arr. n°1813/CM du 11 décembre 2008)

- 1/ Le contrôle des actes budgétaires de la Polynésie française par la chambre territoriale des comptes dans la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française
- 2/ Les modalités du contrôle juridictionnel spécifique des « lois du pays »
- 3/ Le principe d'égal accès aux emplois publics de la Polynésie française
- 4/ Le droit de grève des fonctionnaires de la Polynésie française

Chaque question est notée sur 5 points (il est également tenu compte, pour la notation de la présente épreuve, de la présentation générale et de l'orthographe)

**AUCUN DOCUMENT AUTORISE**

*Nota :*

- 1/ Les candidats ne doivent porter aucun signe distinctif sur les copies*
- 2/ Les feuilles de brouillon ne seront pas prises en compte*